

CHAMPIONNAT «PROMOTION» MASCULINE
« DM3 » SAISON 2025 /2026

REGLEMENT PARTICULIER

A - PREAMBULE

La répartition des poules et le règlement sportif particulier de ce championnat sont réputés définitifs. Cependant, toute erreur de retranscription ou d'organisation et tout événement inconnu de la commission sportive départementale pourront entraîner certaines modifications à ce règlement après décision du Comité Départemental.

Les éventuelles descentes de clubs du CD 62 de la Promotion Régionale vers la « Pré-Région » du Pas de Calais peuvent se répercuter également dans ce championnat départemental.

1ERE PHASE

Les équipes disputant ce championnat «D3M » (championnat senior de promotion départementale masculine) sont réparties en CINQ poules et se rencontrent en première phase en matchs ALLER/RETOUR.

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule accèdent la saison prochaine à l'Excellence départementale.

Journées intempéries sont programmées : week-end des 2/21 décembre – 21/22 février, et 11/12 avril

2EME PHASE

1. Conditions de qualification

Une équipe est vainqueur d'un match d'une demi-finale ou de classement se jouant en aller - retour lorsqu'elle obtient le meilleur score sur l'ensemble des deux rencontres. **IL ne peut donc pas avoir de prolongations lors du match « aller » mais il peut y en avoir sur le match retour même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.**

B – RENCONTRES POUR LE TITRE de Champion Départementale de Promotion Masculine

A l'issue de la première phase :

- Dans un premier temps, après tirage au sort, deux équipes « première de leur poule » s'opposeront en Match ALLER / RETOUR dans un premier temps.

Dates pressenties : week-end des 23/24 et 30/31 mai

Le vaincu de cette confrontation sera classé 5^e du classement général

- **Le vainqueur de cette confrontation rencontrera ainsi les 3 autres premiers sur une formule « Tournoi » sur une journée => date pressentie le dimanche 7 juin.**
- **L'équipe vainqueur de ce tournoi sera désigné Champion Départemental de la Promotion Départementale Masculine**

C) RENCONTRES POUR UNE 6^E MONTEE SUPPLEMENTAIRE

Selon le même procédé que ci-dessus, les 2^e des 5 poules s'opposeront aux mêmes dates.

- Dans un premier temps, tirage au sort pour déterminer deux équipes classés 2^e de leur poule en match aller/retour
- Puis, formule tournoi avec le vainqueur de cette première confrontation et les seconds des 3 autres poules
- **Le vainqueur de cette confrontation (soit 6^e au classement général) accédera également à l'Excellence départementale la saison prochaine.**

Le 7^e, 8^e, 9 pourra également être sollicité en cas de places vacantes.

Quelques Rappels importants du règlement participer

Un joueur ne peut représenter au cours de la même saison sportive qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales, pré-nationales ou régionales même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel. Toutefois, dans l'hypothèse où un club serait judiciairement liquidé au cours de la saison sportive, cette restriction pourrait être levée par le Bureau Fédéral

La programmation d'une rencontre le vendredi soir nécessite l'accord du club visiteur lorsqu'il est éloigné de plus de 50 km. C'est au club visiteur d'en informer le club recevant PLUS de 21 jours avant la date prévue afin qu'il puisse proposer une autre programmation. ART 11.11.1
(Cette disposition s'applique également pour les matchs de classement, toutefois l'information doit être donnée dans les 36 heures qui suivent la réception du calendrier.)

Un joueur « non brûlé » ayant disputé trois rencontres au moins dans un championnat seniors « national ou Pré-national » ne peut plus évoluer dans aucun championnat et aucune coupe organisée dans le département. Toutefois cette disposition ne s'applique pas aux licenciés de - 21 ans non brûlés. Art 9.1.7

[Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit être présent lors de la rencontre afin de pouvoir entrer en jeu au cours de celle-ci et respecter les règles de participation de la division.
Tout joueur inscrit sur la feuille de marque, quand bien même il n'est pas rentré en jeu, est considéré comme ayant représenté son groupement sportif.
Un joueur non-inscrit sur la feuille de marque avant le début de la rencontre ne pourra en aucun cas y participer]

=>Les clubs qui auront fait figurer sur leur liste initiale de »brûlés (es) » des joueurs n'ayant participé à aucune rencontre (ou justifié leur absence) pendant la période de contrôle ne pourront en aucun cas demander une modification de leur liste.

=> Les joueurs brûlés se doivent d'être licenciés pour la première journée du championnat et évoluer régulièrement avec l'équipe concernée.

Un joueur Non brûlé d'une équipe ne peut participer aux rencontres de la division immédiatement inférieure dans laquelle leur association est engagée pour la saison.
Exemple A peut jouer en B mais pas en CB en C mais pas en D ART 9..1.4

=>La date de reprogrammation d'une rencontre remise ne doit pas excéder les 30 jours de la date initiale. Le report d'une rencontre déjà dérogée ne peut pas se faire ART 11.8

Responsables du championnat

POULES A – B

Cédric COZE

Rue du Mont Hulin

2570 HELFAUT

cedriccoze@orange.fr
06 52 97 50 14

POULES C - D – E

Quentin BRUNEL

**6 Place Auguste Blanqui
Apt 523**

62280 SAINT MARTIN BGNE

qbrunel@laposte.net
06 41 55 35 17

Gilles DURANEL

29 rue Denaux

62620 BARLIN

Port : 06 49 65 97 09

e.mail :

gillesduranel@sfr.fr